



Office scolaire et universitaire international

GROUPE SCOLAIRE LOUIS MASSIGNON

COLLEGE - LYCEE

Quartier Industriel Oukacha - Lotissement Attawfiq

20580 - Ain Sebâa - Casablanca Maroc

Téléphone : 05 22 66 17 50 / 51 Télécopie : 05 22 66 17 52

e-mail : osui.casa@menara.ma

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ASSURANCE « INDIVIDUELLE »

Sont exclus de l'assurance souscrite par le Groupe scolaire Louis-Massignon les accidents subis par les élèves pratiquant les sports suivants :

Ski nautique, yachting à moteur, plongée et pêche sous-marine, varappe et escalade de hautes cimes, hockey sur glace, bobsleigh, skeleton, saut à ski, ski de compétition et patinage de compétition.

L'usage des véhicules à « deux roues » pourvus d'un moteur.

D'un commun accord entre les parties, il est décidé que les indemnités assurées à l'occasion des accidents corporels n'engageant pas la responsabilité de l'Etablissement sont désormais fixées comme suit:

Par « accidents corporels », il faut entendre toutes lésions et même la mort, résultant directement de l'action violente et soudaine d'une cause fortuite extérieure et indépendante de la volonté de l'élève assuré.

EN CAS DE MORT, un capital de: 40.000,00 DHS

EN CAS D'INFIRMITÉ, un capital maximum de 60.000,00 DHS

Le remboursement des FRAIS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX et D'HOSPITALISATION exposés, à concurrence d'un maximum de: 20.000,00 DHS

Frais de transport vers un établissement hospitalier : 500,00 DH

LUNETTE (monture) : 250,00 DH

LUNETTE (verre) 80% des frais engagés avec limite de : 1500,00 DH

PROTHESE DENTAIRE (par victime) : 1800,00 DH

PROTHESE D'ORTHOPHONIE (par victime) : 1800,00 DH

PROTHESE D'ORTHOPEDIE (par victime) : 1800,00 DH

FRAIS DE REEDUCATION SUITE A UN ACCIDENT (par victime) : 1000,00 DH

FRAIS DE RECHERCHE & SAUVETAGE (par victime) : 1000,00 DH